



COMMUNE DE  
ROCHE (Vaud)

Objet : RAPPORT DE LA COMMISSION NOMME POUR  
LE PREAVIS 37/2019

Roche, le 12 mars 2019

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour

	<sup>02</sup> 28.03	Séances	Emoluments	Signatures
Rapporteur : M. Bontems Daniel	X			
Membres : MM. Jean-Claude Guillemin	X			
Florian Ecoffey	X			

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En préambule, les membres de la commission auraient un message à donner au bureau du Conseil. En effet, ils trouvent surprenant que pour les deux préavis de ce jour, de plus de 100'000.-, seul trois conseillers sont appelés et que pour les préavis précédents, moins onéreux, il a été convoqué cinq personnes. Notre réflexion nous pousse à dire qu'il faut garder dans tous les cas le quota de cinq personnes et que l'on profite d'intégrer de jeunes élus dans les préavis qui pourraient paraître plus évidents que d'autres. L'idéal serait qu'un maximum de personnes puissent participer à la vie politique de notre chère Commune de Roche.

Sur ce, La commission nommée pour étudier le préavis N°37/2018<sup>9</sup> s'est réunie le 28 ~~mars~~ <sup>février</sup> 2019 à la Maison de commune de Roche dit les Saulniers. Elle a rencontré M. Rémy Roulet qui a présenté et répondu à toutes les questions que nous lui avons posées. Nous tenons à remercier notre Municipal en charge des Travaux et Aménagement du territoire pour la transparence et la franchise de ses réponses par rapport aux diverses questions posées.

Dans la route de l'Alex, nous avons une conduite d'eau potable en fonte de Ø70 qui se trouve au bord des parcelles 725, 530, 343 et qui les alimente. Cette conduite est bouchonnée après la parcelle 343. De plus, elle donne des signes de faiblesse selon notre interlocuteur. Le réseau d'eau potable provenant du quartier de Lalex vient depuis la BH 563 sur le DP 78. Elle arrive vers la route de l'Alex du côté de la parcelle 336 dit le Pré Pourri. Elle est actuellement bouchonnée avant la voie de chemin de fer désaffectée.

Le PDDE (plan directeur de la distribution d'eau) prévoit de faire un bouclage de ce quartier afin de garantir en tout temps l'alimentation en eau potable et la défense incendie des habitations du quartier de ~~L'Alex~~ <sup>l'Alex</sup>.

La liaison entre les deux bouchons, pour lier ces conduites, demande de traverser la route de L'Alex. Ce choix demande de faire l'essentiel des travaux sur la route et de continuer à utiliser un collecteur en fonte obsolète. Une solution de passer hors du gabarit de la route sur la parcelle 336 a été étudié par les ingénieurs mandatés par la Municipalité. Ces travaux couteront moins cher avec cette solution.

Dans le Préavis 33/2018, le conseil a accepté la réfection de la route de l'Alex, le 29 octobre 2018. Dans ce dossier, il était prévu de poser des attentes pour la conduite de transport et les divers branchements des parcelles.

La proposition d'aujourd'hui est de relier ces attentes pour rejoindre la conduite en PE vers la parcelle 332.

Le financement de ces travaux passera par la trésorerie courante et sera amorti en une seule fois en 2020 par un prélèvement du fond de réserve des eaux.

Etant donné que ces travaux consistent à améliorer le réseau d'eau potable et surtout d'assurer la pression pour la défense incendie de la BH 563, il y a de forte chance que l'ECA participera à une subvention. Cette décision sera prise seulement à la fin des travaux en présentant les factures. C'est pourquoi notre Municipal ne peut pas compter cette somme dans le coût final, mais peut l'espérer fortement.

La Municipalité attend aussi la réponse de l'ensemble des services industriels pour savoir si ceux-ci veulent profiter de ces travaux pour changer leurs conduites. Si c'est le cas, nous pourrions encore espérer une baisse de la facture finale.

Il faut comprendre que ces travaux, bien qu'indispensables, devront se réaliser en phasage avec deux autres chantiers, la construction du canal du Haut lac géré par l'Etat de Vaud, reliant Roche, Rennaz, Noville jusqu'au Lac Léman et les travaux de réfection du chemin de l'Alex. Cette liaison, se fera en dernier lieu.

La commission nommée pour étudier ce Préavis 37-2019 est convaincue du bienfondé de ces travaux et espère que la somme finale sera plus basse qu'indiqué. C'est dans cet esprit qu'elle approuve ces travaux et propose :

#### **En conclusion**

### **Le Conseil communal de Roche**

**Vu** le préavis no 37/2019 de la Municipalité, au Conseil communal relatif à l'extension de conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie au lieu-dit « Pré-Pourri ».

**Oùï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;

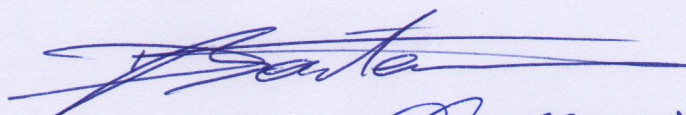
**Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;

- Décide**
- 1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'extension de conduite de distribution d'eau potable et défense incendie au lieu-dit « Pré-Pourri ».**
  - 2. De lui accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 127'443.- et d'y déduire les subventions attendues de 20 à 30% environ.**

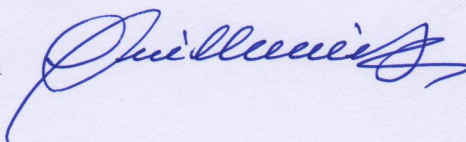
3. De financer les travaux par la trésorerie courante.
4. D'amortir, en une fois en 2020, le solde des travaux moins les subventions ECA (hors appareillages) estimées à CHF 16'500.-, soit au total CHF 110'943.- par un prélèvement aux fonds de recettes affectées « services industriels ».

Ont signé :

Daniel Bontems



Jean-Claude Guillemain



Florian Ecoffey

